



Cheque revenue impayer du patron

Par **odyssee52000**, le **18/12/2010** à **15:41**

Bonjour, rnvoila mon patron ma fait un cheque pour mon salaire cellui ci m'est revenu sans provision,j'ai eu des prelevement qui ont eter impayer ainsi que des agios assez elever .tout les employer on eu le même probleme.est ce que c'est le patron qui doit regler nos agios car il nous a dit que cela ne le concernait pas.je vous remerci d'avavce de votre aide et de vos service

Par **corima**, le **18/12/2010** à **17:30**

Bien sur que les frais d'agio le concernent, demandez lui en le remboursement, il est seul responsable des agio que vous devez payer suite à son cheque sans provision

Par **odyssee52000**, le **20/12/2010** à **01:11**

et ci celui ne veut pas payer qu'elle sont mes recours.merci bc je vous en remerci d'avance

Par **corima**, le **20/12/2010** à **01:44**

apportez un justificatif d'aggio etabli par votre banque ,votre patron devra et à même l'obligation de vous les dédommager, sinon directement au prud'hommernrnUne solution, déposer plainte pour chèque sans provision et demander, non seulement le remboursement

des frais qui vous ont été imputés par votre banque, mais aussi demander des dommages et intérêts. Si vous êtes plusieurs à l'en menacer, ça devrait marcher